



COM-CH-02-00

29/01/2024

Page 1/2

## Charte de publication sur les réseaux sociaux et le site web de l'INAT

### Objectif

La présente charte a pour objectif de définir les principes directeurs, les responsabilités et les procédures liés à la publication de contenu sur le site web officiel et les comptes de médias sociaux de l'Institut National Agronomique de Tunisie. Elle vise à garantir une présence en ligne cohérente, respectueuse et alignée sur les valeurs de l'institut.

### Principes directeurs

#### **1. Cohérence, respect et éthique**

Toute publication doit être cohérente avec la mission, les valeurs et les axes stratégiques de l'INAT. Le contenu doit contribuer à la promotion de l'éducation, de la diversité, de l'inclusion et du respect au sein de la communauté universitaire.

#### **2. Précision et transparence**

La transparence est cruciale dans notre communication en ligne. Toutes les informations partagées doivent être précises, complètes et refléter fidèlement les missions et les valeurs de notre établissement.

#### **3. Confidentialité**

Nous respectons la confidentialité des informations sensibles. Aucune information confidentielle concernant l'institut, ses étudiants, ses enseignants, son personnel administratif et ses partenaires ne sera divulguée en ligne sans autorisation préalable.



#### 4. Réactivité et engagement

Nous nous engageons à être réactifs et engagés avec notre audience sur les réseaux sociaux. Les commentaires, messages privés et mentions seront traités de manière professionnelle et dans des délais raisonnables.

#### 5. Gestion des commentaires

Les commentaires inappropriés ou offensants seront modérés conformément à notre politique de gestion des commentaires. Les situations délicates seront signalées à la direction générale avant toute action.

### Procédures de publication

#### 1. Approbation préalable

Tout contenu faisant l'objet d'une publication en ligne nécessite une approbation préalable de la cellule de communication de l'INAT (**communication@inat.ucar.tn**). Cela inclut les annonces officielles, les communiqués de presse, les retours en images sur un événement et tout contenu susceptible d'avoir un impact significatif sur l'image de l'institut. A cet effet, une demande de publication en ligne, disponible sur le site web de l'INAT, doit impérativement être envoyée à l'adresse mail précitée.

Les publications sur les réseaux sociaux doivent être cohérentes avec la vision et les valeurs de l'institut. Cela inclut l'utilisation cohérente de la typographie, des couleurs et du ton de communication. Toutes ces recommandations seront soigneusement vérifiées par la cellule communication avant d'autoriser la publication.

Les affiches, les photos et les séquences vidéo accompagnant toute publication doivent être de bonne qualité (1280x720 pixels au minimum). Le cas contraire, la publication ne sera pas prise en considération.

#### 2. Calendrier de publication

Un calendrier de publication est élaboré pour assurer une planification stratégique des contenus. Les événements d'actualité seront pris en compte, et les publications seront programmées pour maximiser leur impact.

#### 3. Évaluation des performances

L'efficacité des publications sera évaluée régulièrement en utilisant des indicateurs de performance clés. Les ajustements nécessaires seront apportés pour améliorer la portée et l'engagement.

### Dispositions finales

Cette charte peut être révisée avec l'approbation de la direction générale de l'INAT. Tout collaborateur est tenu de se conformer à ces directives et tout non-respect peut entraîner des actions disciplinaires, y compris la restriction des droits de publication sur les réseaux sociaux.

29 FEB. 2024



Le Directeur de l'Institut National  
Agronomique de Tunisie

Signé: **Faysal Ben Jeddi**